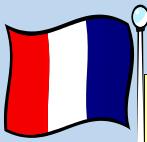




N° 15 - juin 2015

## Bulletin municipal de la commune de Ports-sur-Vienne

### La fête du 14 juillet 2015



Inscriptions en mairie ou  
auprès des conseillers pour  
le déjeuner républicain.

10 € par personne  
5 € par enfants de moins de 12 ans

L  
E  
S  
J  
E  
U  
X  
P  
O  
P  
U  
L  
A  
I  
R  
E  
S



Retraite aux flambeaux le 13 juillet  
22 H départ de la salle socio-culturelle

#### Le programme du 14

- ⇒ 11 heures Rassemblement à la Mairie
- ⇒ 11 heures 30 Dépôt de gerbe
- ⇒ 12 heures Verre républicain
- ⇒ 12 heures 30 Déjeuner républicain au stade
- ⇒ À partir 14 heures Jeux populaires gratuits



### Une portaise CHLOE LEROUX championne de judo !

A sa dernière compétition départementale aux inter-régions par équipe, Chloé Leroux, du club de judo de Nouâtre, finit première de sa catégorie en gagnant tous ses combats par ippon en moins d'une minute. Pour la finale Chloé l'emporte par décision arbitrale et se place sur la plus haute marche du podium. Sans démeriter ses coéquipiers finissent 5e Félix Heckel, 7e Nicolas Beaute.

Grâce à ces résultats, l'équipe minime nouâtraise se qualifie pour participer à la coupe de France par équipe.

Ports-sur-Vienne est fière d'avoir des jeunes comme Chloé qui s'investissent dans le sport et la vie communale en portant cette fois-ci une écharpe de 1ère adjointe au sein du Conseil Municipal des Jeunes.



ne pas jeter sur la voie publique

© ACTIONS GRAPHIQUES

# THILOUZE INDRE-ET-LOIRE

# 4 & 5 JUILLET 2015

MAISON DE LA CHASSE

## Fête Chasse et Nature

Samedi soir  
Dîner champêtre  
dans une ambiance musicale  
Feu d'artifice

Fédération Départementale des Chasseurs d'Indre-et-Loire  
02 47 05 65 25  
Entrée, parking 3 €

Monceau Partenaire Officiel F D C 37 la Nouvelle République DECATHLON E.Leclerc Ambérieu - Loches Carrefour TOURS ST PIERRE DES CORPS Thilouze Crédit Mutuel

**cSm**  
Communauté de Communes  
de SAINTE MAURE DE TOURAIN

Accueils de Loisirs de NOUÂTRE, ST-EPAIN, STE-MAURE DE TOURAIN

# Vacances d'été

Du 6 juillet au 7 août et du 24 au 31 août

Pour les enfants de 3 à 6 ans et de 6 à 12 ans

Inscriptions et réservations du lundi 1er au vendredi 12 juin

ALLOCATIONS FAMILIALES Caf Touraine

# NOYANT DE TOURAIN

## 11 juillet 2015

### 2<sup>e</sup> Beach Party aux Etangs de Fosson

EXPOSITION de plus de 100 véhicules

RESTAURATION Midi & Soir GRATUIT

Tracteurs Motos et voitures anciennes Véhicules américains - Harley

Concert ROCKABYLLI à 15h30

50's IDOLS et la présence de Country West 37

A 23 H SPECTACLE PYROTECHNIQUE offert par la municipalité

Association sports, loisirs & culture NOYANT ANIMATION 07.81.97.33.89 noyant.animation@hotmail.com

www.lerevederose.com  
www.facebook.com/lerevederose



## ANNÉE SCOLAIRE

### ⇒ Réinscriptions et pré-inscriptions Nouveaux élèves

> Mardi 9, 16 et 23 juin, Mercredi 10, 17 et 24 juillet 2015 : aux lieux et horaires des permanences

> Samedi 20 juin 2015 - Sainte-Maure de Touraine 9h30-12h30

### ⇒ Inscriptions (nouveaux élèves uniquement)

> Mardi 1<sup>er</sup>, 8 et 15 septembre, Mercredi 2, 9 et 16 septembre 2015 : aux lieux et horaires des permanences

> Samedi 5 septembre 2015 - Sainte-Maure de Touraine 9h-10h30 - Saint-Epain 11h-12h30

### ⇒ Réunion de rentrée

> Jeudi 10 septembre 2015 à 17h30, Espace Trianon - Sainte-Maure de Touraine

### ⇒ Début des cours ou prise d'horaires :

> Semaine du 14 au 19 septembre 2015

### ⇒ Sites d'enseignements :

Espace Trianon  
18 Rue du Château  
37800 SAINTE-MAURE DE TOURAIN  
(face à l'église)

Maison des musiques  
Espace « Francis Gaye », 27 Grande Rue  
37800 SAINT-ÉPAIN (derrière la mairie)

### ⇒ Disciplines enseignées :

L'Ecole de Musique Intercommunale vous accueille tout au long de l'année sur les 2 sites de Sainte-Maure de Touraine et Saint-Epain. Le cursus proposé comporte 3 axes d'apprentissage qui sont la formation musicale, la formation instrumentale et la pratique collective.

### ⇒ Découverte instrumentale seule (à partir du CP)

Parcours instrumental sans formation musicale pour réaliser un choix en vue d'un apprentissage instrumental l'année suivante.

### ⇒ Éveil musical (Grande Section et CP : 45mn par semaine) :

Sensibilisation en groupe à l'écoute, au jeu et au chant. Pour les CP, proposition d'un parcours "découverte instrumentale".

**NOUVEAUTÉ** Ouverture d'un cours supplémentaire à Saint-Epain.

### ⇒ Formation musicale (à partir de 7 ans / CE1 : 1h à 1h30 par semaine) :

Apprentissage sensoriel en groupe de l'écriture et de la lecture de la musique.



### ⇒ NOUS CONTACTER :

> Directeur : David CHRETIEN // 06.32.07.97.32 direction-emi@cc-saintemauredetouraine.fr

> Assistante de direction : Agnès BARILLET // 06.03.16.52.07 (ou 02.47.65.60.50 aux horaires des permanences à Sainte-Maure de Touraine) secretariat-emi@cc-saintemauredetouraine.fr

> Permanences secrétariat : Sainte-Maure de Touraine : mardi 13h-15h30 mercredi 9h-12h30 et 13h30-17h Saint-Epain : mardi 16h-17h30 Par téléphone du lundi au vendredi

### ⇒ SUR RENDEZ-VOUS AVEC LE DIRECTEUR

[www.cc-saintemauredetouraine.fr](http://www.cc-saintemauredetouraine.fr)

### ⇒ FORMATION INSTRUMENTALE (COURS INDIVIDUEL DE 30MN À 45MN PAR SEMAINE) :

#### ⇒ Les bois

Flûte traversière, Hautbois, Clarinette, Saxophone



#### ⇒ Les cuivres

Trompette, Cor, Trombone, Tuba

#### ⇒ Les percussions

Batterie, Percussions

#### ⇒ Instruments polyphoniques

Guitare, Piano

LA PRATIQUE INSTRUMENTALE EST ACCESSIBLE À TOUS : ENFANTS, ADOLESCENTS ET ADULTES.



NOUVEAUX HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LES CENTRES DES FINANCES PUBLIQUES D'INDRE-ET-LOIRE

à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015

Direction départementale des Finances publiques, 94, boulevard Béranger – CS 33228 37032 TOURS cedex 1

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h00 à 12h30					
13h30 à 16h00					

SAINTE MAURE DE TOURAIN, 52, rue du docteur Patry 37800 Sainte-Maure-de-Touraine

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h00 à 12h00					
13h30 à 16h00	fermé		fermé		fermé

L'ILE-BOUCHARD, 14, route de Chinon 37220 Panzoult

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h00 à 12h00					
13h30 à 16h00	fermé		fermé		fermé

CHINON, Boulevard Paul Louis Courier, 37500 Chinon

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30 à 12h00					
13h30 à 16h00			fermé		fermé



Don de sang

**SAINTE MAURE DE TOURAIN**  
Salle des Fêtes  
**MARDI 7 JUILLET**  
**13h - 19h**

ÊTRE ÂGÉ DE 18 À 70 ANS - ÉVITER DE VENIR À JEUN SE MUNIR D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ

f [www.dondusang.net](http://www.dondusang.net)

N° Vert 0 800 109 900

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



## SAUMUR C'EST LA PREMIERE SORTIE !!!!

Un succès pour cette première sortie à SAUMUR où le soleil et l'ambiance étaient de la partie. Premier arrêt au Cadre Noir où les chevaux attendaient quelques caresses, visite du magnifique manège, la sellerie où une charmante jeune dame nous a exposé l'historique de ce merveilleux cadre. Deuxième arrêt dans les caves de la Veuve Amiot où nous sommes entrés dans les entrailles avec au bout une dégustation très attendue à l'approche de midi. Puis rendez-vous à la Brasserie de la Bourse où nous avons apprécié un succulent repas, ambiance garantie grâce au serveur qui nous a mis quelques polkas et servit une topette à quelques dames très enjouées. Nous nous sommes rendus au Château où nous avons admiré l'architecture, les meubles, les tapisseries et les tomettes. Convivialité, ambiance et bonne humeur tout cela grâce aux participants, merci à tous.

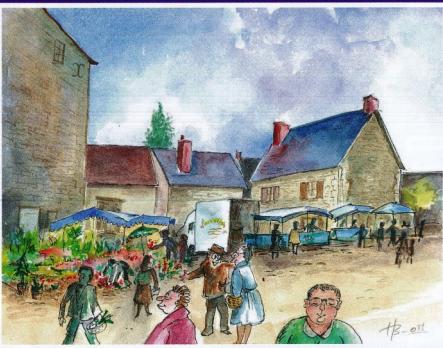
*Rendez-vous le 29 octobre 2015 direction Bordeaux pour le déjeuner spectacle « L'ANGLE BLEU ».*



## NOYANT-DE-TOURAINE EXPOSITION 2015

*J'a de Brou*

PEINTURES SCULPTURES & MÉTIERS D'ART



**DIMANCHE 30 AOÛT  
de 10h à 19h**

Exposition organisée par les  
CHEVALETS DE COURTINEAU  
avec le soutien de la municipalité



Chevalets  
de Courtineau

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE - ATELIER NOVATIS

4 Place du Champ de Foire  
— BP 60033 —  
86220 DANGEST ROMAIN  
**foyer culturel** Tél. : 05 49 86 44 18  
Loi association 1901  
Email : foyer.culturel@laposte.net



2ème édition

NOS VOISINS ONT DU TALENT



Vous avez une passion, un talent artistique :  
peinture ... sculpture ... art manuel ... encadrement ...  
cartonnage ... broderie ... tapisserie ... poterie ... travail du  
bois ... du fer ... du cuir ... etc. ....

Pourquoi ne pas en faire profiter les autres ?

**N'hésitez pas à faire découvrir vos talents ...**

Le Foyer Culturel propose d'organiser une exposition de toutes ces œuvres ... le dimanche 18 octobre 2015.

Faites-vous connaître dès maintenant au 05 49 86 44 18 ou au bureau du Foyer Culturel, les matins de 9h à 12h du lundi au vendredi.



Avec vous ... devenons  
une belle « ARTassociation



Imprimé par nos soins.



Ne pas jeter sur la voie publique

# Les PUSSIFOLIES 2015, 7<sup>e</sup> édition

## L'art en grands formats



La pluie fût la première invitée à ce salon, les artistes ont dû s'armer de courage, et de détermination. Les 30 gigantesques toiles blanches de 2 m x 4 m ont été installées sur les murs du village de Pussigny en bordure de Vienne. Les artistes devaient réaliser leurs œuvres format XL dans un délai de 8 heures, rivalisant de volonté et de talent. Le thème proposé aux artistes pour l'exposition était le 7e art, «clin d'œil au cinéma» avec un jury associant les acteurs culturels et professionnels du monde du cinéma... Le public (plus de 1.500 personnes) et les organisateurs s'associaient pour dire que ce salon était le plus beau depuis sa création en 2008. Les artistes-peintres venus de toute la France, mais aussi de l'étranger (Japon, Afrique du Sud) un tiers d'entre eux étaient nouveaux. La galerie du «Le Bistrot» accueillait l'artiste Lucas Faytre.

A 17 heures devant la petite église, le jury décernait le prix du public et le 1er prix du Jury à Francois Xavier Chanioux, artiste contemporain pour son travail sur le mouvement. De nombreux artistes et artisans d'art ont exposé dans les ruelles, chaque participant repartait avec un lot.

*Les toiles resteront exposées dans les rues de Pussigny jusqu'au 30 septembre. Les Pussifolies permettent de découvrir un autre visage de la Touraine, en offrant un musée gratuit en plein air 7 jours sur 7. Une seconde vie pour certaines de ces toiles qui seront exposées dans le département dans divers endroits publics ou privés. [www.lespussifolies.com](http://www.lespussifolies.com)*





**EXTRAITS DU COMPTE RENDU - séance du vendredi 22 mai 2015**

## Aménagement paysagers LGV

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres présents du conseil, le compte rendu de la réunion avec COSEA en date du 17 avril qui confirme la totalité des aménagements paysagers qui seront mis en œuvre.

## Communication

Monsieur le Maire informe les membres présents du conseil de la proposition reçue par mail du 18 avril 2015 portant pour objet la sélection de la commune aux 14èmes Trophées de la Communication. L'idée peut être intéressante pour valoriser le territoire communal et les actions développées en termes de communication.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents, approuve cette initiative à laquelle il sera répondu selon les conditions fixées.

## DETR

Par courrier du 14 avril 2015, Monsieur le Préfet a informé la commune de Ports de l'octroi de 38462 € de subvention pour les installations sportives et de 7595 € de subvention pour l'aménagement de l'ancienne salle de classe au titre de la DETR 2015. Le dossier de l'aménagement de la salle de conseil reste dans le circuit en cas de reliquat de crédit en septembre.

## Modification des statuts de la CCSMT

Par courrier en date du 29 avril 2015, Mme la DGS de la CCSMT informe :

« Comme suite aux délibérations des 30 mars et 27 avril 2015, je vous prie de trouver ci-joint proposition de délibération des conseils municipaux afin d'approuver les nouveaux statuts de la Communauté de communes.

Il conviendrait de délibérer au plus tôt afin de pouvoir procéder aux aménagements liés à ces prises de compétences dont certaines peuvent bénéficier de subventions et d'être conforme à la réglementation (ALSH). »

Après exposé et débat, le conseil municipal arrête, à l'unanimité des membres présents, les positions suivantes :

Ces modifications statutaires confèrent à la communauté de communes un élargissement de compétences sans approche de traitement global des services impactés, ni prise en compte des objectifs du projet de territoire durable.

### Sur l'extension des compétences relative à la voirie communautaire :

Il s'agit pour la CCSMT d'étendre sa compétence aux infrastructures routières liées aux gares. Il aurait été souhaitable que cela intègre un programme plus vaste lié à la mobilité et notamment les déplacements vers les gares des personnes démunis de moyens de transport. Un programme de développement des transports collectifs ciblés est absolument nécessaire sur le territoire.

Ceci fait l'objet d'une inscription au projet de territoire durable à travers les actions 22 et 23 et leur nécessaire adaptation.

### Sur l'extension des champs d'actions de la compétence enfance jeunesse

La prise en compte du périscolaire n'est pas exprimée comme telle alors que c'est le motif même de l'adaptation du cadre juridique qui installe les activités du mercredi après-midi dans le cadre du périscolaire.

Il aurait été judicieux d'étendre sur ce point la compétence au périscolaire du territoire de la CCSMT pour prendre en compte les difficultés des familles sans moyen de locomotion pour permettre à leurs enfants de fréquenter les ALSH. Sur ce point d'ailleurs, une discrimination s'installe au sein de la CCSMT par la prise en charge du transport des élèves des communes de la CCSMT qui ne sont pas à proximité du CLSH et qui, à ce titre, bénéficie de transport.

Enfin l'extension relative à « l'ALSH jeune ainsi que sur les actions suivantes : animation de rue, animation au collège de Ste Maure ainsi que la fête du jeu. Les actions seront élargies à l'ensemble du territoire notamment sur le collège de Nouâtre. » relève d'une dynamique urbaine peu en rapport avec les territoires ruraux de la CCSMT qui, par ailleurs, souffrent de l'éloignement des lieux d'accueil.

Des pans entiers du territoire de la CCSMT ne se retrouvent pas dans ces propositions et notamment le territoire de la commune de Ports et autres alentour.

Après échanges et débats, Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, se prononce contre ces formes d'extension telles que proposées par la CCSMT et souhaite que les compétences soient abordés dans leur globalité pour l'intégralité du territoire communautaire par la mise en place des services nécessaires aux populations d'une part et la réduction des discriminations créées, d'autre part.

## Place R. Rideau

Communication de l'avocat de la commune par courrier du 28 avril 2015 :

« Dans le dossier en références, je me permets de revenir vers vous simplement pour vous indiquer que je reçois ce jour du Tribunal Administratif d'Orléans l'accusé de réception de notre requête.

Le Tribunal communique notre requête aux parties adverses, et leur alloue un délai de 10 jours pour produire utilement leurs observations en défense, de sorte que je ne manquerai pas de vous tenir avisé de toute évolution de ce dossier. »

## Maintenance sonorisation

A l'examen du devis présenté, le conseil municipal souhaite que soit apportée plus de précision sur le descriptif de l'intervention ainsi que les locations annuelles de matériel pour les cérémonies officielles. M. le 3ème adjoint est en charge du suivi du dossier.

## Agence de l'eau

Monsieur le Maire informe les membres présents du conseil municipal que dans le cadre du programme d'assainissement de la rue des Varennes, l'agence de l'eau, par courrier du 11 mai 2015, a décidé l'octroi d'une subvention de 32798,95 €.

## Travaux connexes aménagement foncier

LIGNE À GRANDE VITESSE SUD EUROPE ATLANTIQUE

TRAVAUX CONNEXES À L'AMÉNAGEMENT FONCIER DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER DE MARIGNY-MARMANDE, PUSSIGNY, PORTS-SUR-VIENNE ET ANTOGNY-LE-TILLAC

Le Maire communique aux membres du conseil municipal les conclusions de la réunion des responsables des communes d'Antogny, Marigny et Ports suite aux délibérations de ces communes qui, comme la commune de Ports le 18 juillet 2014, ont fait le choix d'assurer la maîtrise d'ouvrage.

Un certain nombre de dispositions sont ainsi portées à l'examen du conseil municipal

## 1.L'estimatif des travaux aménagement

## 2.Le principe d'un groupement de commande

## 3.La convention de groupement

## 4.La désignation membres de la CAO mixte

## 5.La convention de financement

## Programme Local de l'Habitat

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'invitation qui leur est faite de participer aux ateliers de réflexion sur le PLH de la CCSMT et invite chaque conseiller à se mobiliser pour participer à cette demie journée importante dans le cadre de la programmation du PLU.

## Travaux électriques

Deux devis sont portés à la connaissance du conseil municipal selon des descriptifs absolument identiques. Le devis de l'entreprise Turpaud pour un montant de 4418,80 € et le devis de l'entreprise Plumé pour un montant de 4627,16 €.

Le conseil municipal, par 5 voix pour, 3 contre et deux abstentions, décide de retenir le devis de l'entreprise Plumé.

## Club House

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la réception ce jour des documents réalisés par la DDT sous bordereau du 19 mai dans le cadre de la demande de permis de construire du club house, à savoir, l'arrêté de permis de construire, l'avis de la commission départementale d'accèsibilité, l'avis du SDIS, la Déclaration d'Ouverture de Chantier et la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux.

Le chantier est donc en mesure de s'ouvrir dans les prochaines semaines.

## Le Plan Local d'Urbanisme de Ports est sur les rails

En coopération avec les communes de Nouâtre et de Pussigny, la municipalité de Ports, coordonnatrice de l'opération, a lancé, avec l'aide de la DDT, le marché d'appel d'offre à travers une commande groupée pour la réalisation des Plans Locaux d'Urbanisme de chaque commune.

Inscrit dans le programme de 2014, le PLU est un document d'urbanisme qui permet à chaque commune de maîtriser son développement.

En France, le plan local d'urbanisme (PLU) est le principal document d'urbanisme de planification de l'urbanisme au niveau communal ou intercommunal. Le PLU est régi par les dispositions du code de l'urbanisme, essentiellement aux articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants. La loi d'engagement national pour l'environnement ou « Grenelle II », du 12 juillet 2010, a modifié plusieurs aspects du PLU : prise en compte de la trame verte et bleue, orientations d'aménagement et de programmation, PLH (programme local de l'habitat) voire PDU (plan de déplacement urbain) intégré dans celles-ci... De plus, lorsque l'EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) a la compétence intercommunale, le périmètre du PLU est celui de l'intégralité de l'EPCI.

## La voirie communale de Ports

Jusqu'au 31 décembre 2014, la longueur de la voirie communale déclarée et reconnue par les services de l'Etat était de 10763 m. Un sujet abordé en réunion de conseil municipal du 30 septembre 2008, sans suite, et repris le 17 octobre 2014. Par décision préfectorale, l'association foncière Ports-Pussigny a été dissoute au 31 décembre 2011 avec versement des reliquats de trésorerie de l'association foncière au budget communal en 2013 pour la somme de 130,64€ (+168,44€ en solde d'investissement et -37,80€ en solde de fonctionnement).

Avec cette mesure, la commune de Ports se retrouve avec le traitement de l'intégralité des voies (voies communales + voies d'exploitation.) Le conseil municipal, dans sa séance du 21 novembre 2014 a pris acte de la nouvelle longueur de la **voirie communale qui totalise 32133 m.**

Au budget primitif 2015, le conseil municipal a donc inscrit 7310,34 € en fonctionnement pour les réparations sommaires et ouvert un programme d'investissement à hauteur de 136545 € pour reprendre en enrobé les parties de chaussée qui ne peuvent plus faire l'objet de réparation sommaire. Bien sûr, le programme d'investissement a fait l'objet d'une demande de subvention auprès du CG 37.

Pour mémoire, et selon les informations de l'association foncière Ports-Pussigny, la charge à l'hectare était de 3,64 € soit une recette de l'ordre de 2900 € par an pour les travaux connexes et l'entretien des voiries d'exploitation.



## Entretien des routes

Sur les conseils du STA, la commune de Ports a fait appel au service de la société Gremair pour la rénovation des petites réparations de surface.

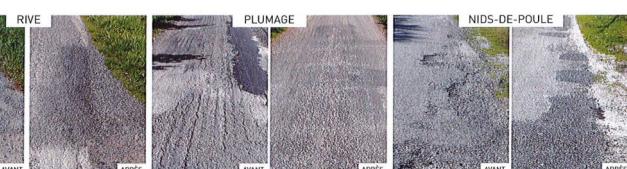
### ••• LA QUALITÉ AU SERVICE DE VOTRE ENTRETIEN ROUTIER

NOUS VOUS GARANTISONS UNE PRESTATION DE QUALITÉ AVEC UNE EXCELLENTE TENUE DANS LE TEMPS



Depuis 2006, l'entreprise GREMAIR est devenue experte dans la technique de l'enrobé projeté, conçue pour l'entretien des chaussées. Cette technique est basée sur la projection par air comprimé de gravillons enrobés d'émulsion. Elle a vu le jour en Nouvelle Zélande en 1988 et s'est développée par la suite dans les pays anglo-saxons. Elle a été introduite en France en 1998 par notre société.

Notre procédé convient partout où un enrobé usagé est nécessaire : reprise de nids de poules, de pelades, de rives de chaussées dégradées, de réfections de tranchées, déformations et affaissements ponctuels, zones faïencées et/ou fortement ornierées...



### ••• LE PROCÉDÉ GREMAIR LA SOLUTION À VOS PROBLÈMES



- Le procédé GREMAIR ne nécessite pas de préparation préalable par vos services.
- Elimination des problèmes de dessous (dosage de l'enrobage des gravillons contrôlé).
- Travail de précision sans gaspillage de matériaux.
- Ne nécessite pas de cylindre (enrobé projeté par pression d'air).
- Excellente tenue dans le temps.

#### Nos matériels fabriquent un enrobé à l'émulsion projeté :

- Le double granulométrie ou monocoulage.
- Le granulat utilisé est généralement de type BII (propreté, dureté) ce qui donne un squelette minéral pouvant supporter des épaisseurs jusqu'à 9 cm.
- L'émulsion utilisée est une C6984 (Emulsion Catéionique à Rupture Rapide à 69 % ou 65 % de bitume).
- Les matériaux utilisés sont recyclés et recyclables.
- L'enrobé ne contient pas ou peu de solvant organique ou agricole, ce qui évite la fragilité de l'enrobé au jeune âge.
- Afin de permettre la réouverture du trafic immédiatement, nos équipes appliquent une grille de granulats non-mouillés d'émulsion.

# La vie communale de Ports-sur-Vienne

## CMJ : le 5 juin

Les jeunes sont venus installer les jardinières sur le pont de l'essart de la Bonde et la place de la mairie afin d'embellir le bourg.



## Vendredi 3 juillet

### Ramassage des déchets

Rassemblement place de la mairie

**18h30**

Soyez nombreux,  
venez avec sacs,  
bottes,  
gants et  
bonne humeur.



A sa demande, Madame Véronique Glowacki,  
secrétaire de mairie de Ports-sur-Vienne, quitte  
son poste, pour la mairie de Crissay-sur-Manse.

## ETOILE SPORTIVE de Ports-sur-Vienne

L'Etoile sportive de Ports-sur-Vienne en entente avec Nouâtre a clôturé sa saison sportive le dimanche 7 juin par un barbecue offert aux joueurs, dirigeants et amis du foot par les deux clubs, l'équipe 1 termine après une belle remontée 6ème du classement, l'équipe 2 termine 9ème.

Place au recrutement pour préparer la nouvelle saison .1 équipe seniors et 1 équipe jeunes évoluera sur le stade de Ports-sur-Vienne qui s'appellera stade Roger Blais créateur de l'Etoile sportive, l'Etoile sportive souhaite avec Nouâtre lancer une équipe vétérans en alternance sur les deux terrains et recherche des vétérans à partir de 35 ans, ambiance assurée les soirs de match.

L'Etoile sportive recrute toutes catégories U7, U9, U11, U13, U15, U18, séniors et vétérans. Si vous avez envie de jouer au football inscrivez vous :  
au 0677309877 ou au 0681181398.



**Laurent Baumel**  
Député d'Indre et Loire  
Membre de la commission des finances

### Des permanences tournantes pour être plus proche des habitants

Dans un souci d'efficacité et de plus grande proximité avec les habitants, j'ai décidé de fermer ma permanence fixe de Chinon pour la remplacer par une permanence tournante dans les chefs-lieux de canton.

Vous pourrez ainsi me retrouver de 9h à 12h :

	Richelieu	Sainte Maure de Touraine	Chinon	Île Bouchard
	1 <sup>er</sup> vendredi	2 <sup>ème</sup> vendredi	3 <sup>ème</sup> vendredi	4 <sup>ème</sup> vendredi
JUILLET	3 juillet	10 juillet	17 juillet	24 juillet
AOUT				
SEPTEMBRE	4 septembre	11 septembre	18 septembre	25 septembre
OCTOBRE	2 octobre	9 octobre	16 octobre	23 octobre
NOVEMBRE	6 novembre	13 novembre	20 novembre	27 novembre
DECEMBRE	4 décembre	11 décembre	18 décembre	



**IGN**  
INSTITUT NATIONAL  
DE L'INFORMATION  
GÉOGRAPHIQUE  
ET FORESTIÈRE

Objet :  
**Base Adresse National (BAN)**

Monsieur le Maire,

Le 15 avril dernier, en présence de M. Thierry Mandon, Secrétaire d'Etat chargé de la Réforme de l'Etat et de la Simplification, a été officialisée la création de la première Base Adresse Nationale (BAN) collaborative française gratuite.

La BAN est réalisée dans le cadre d'une **collaboration innovante entre pouvoirs publics** (mission ETALAB du Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique – SGMAP), **acteurs publics** (l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière – IGN, et Le Groupe La Poste) et **société civile** (association OpenStreetMap France).

La BAN consiste à associer des coordonnées géographiques à chaque adresse recensée sur le territoire français (25 millions d'adresses). Elle ne contient aucune donnée nominative.

Sur le portail Internet [adresse.data.gouv.fr](http://adresse.data.gouv.fr), les **communes**, entreprises et citoyens peuvent contribuer et utiliser gratuitement cette base sur le principe de la collaboration (partager, améliorer et réutiliser l'adresse, un bien commun).



**Place Romain Rideau**

**Le Juge des Référés fait droit à la demande d'expertise judiciaire de la commune de Ports.**



Le juge des référés donne gain de cause à la demande de la commune de Ports de procéder à la nomination d'un expert.

Outre la nomination de l'expert, l'ordonnance du 18 juin 2015 rejette la demande de provision du maître d'œuvre et dit « *il n'y a pas lieu de faire droit aux conclusions susmentionnées de l'entreprise Infrastructures Concept tendant à la condamnation de la commune de Ports-sur-Vienne à lui payer la somme de 2000 euros au titre des frais irrépétables* ».



**Réunion du prochain conseil municipal**  
Vendredi 17 juillet à 20h,  
salle du conseil, séance publique.

